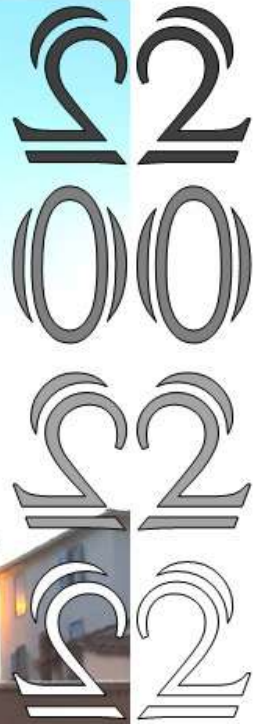


LE PETIT CAMBONNAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAMBON

JANVIER 2022 - N°55



Bonne et heureuse année

Votre mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h00

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat : sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr - vos élus : elus@mairiedecambon.fr

Site internet : www.cambondalbi.fr

Page Facebook : www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi

ÉDITO

Une année particulière vient de s'achever. Alternant des temps suspendus aux informations anxiogènes diffusées tout au long de l'année ainsi qu'aux prérogatives gouvernementales destinées à lutter contre cette pandémie et des temps remplis d'espoir quant à une sortie de crise. Tout au long de l'année, l'équipe municipale s'est attachée à maintenir un lien social avec les habitants.



Les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont été en contact étroit avec les plus anciens d'entre nous pour s'assurer qu'ils n'étaient pas isolés et les accompagner dans la prise de rendez-vous vaccinal. La vaccination reste la solution la plus efficace pour lutter contre l'épidémie et nous devons rester mobilisés.

À cette occasion, nous avons pu constater l'étendue de la solidarité et de la cohésion dont ont fait preuve les Cambonnais. Vous avez su affronter et surmonter les diverses épreuves et vagues de la pandémie, que ce soit avec l'aide de vos familles, de vos voisins, des membres du Centre Communal d'Action Sociale ou encore des élus que je remercie chaleureusement pour leur mobilisation, leur réactivité et leur disponibilité.

Concernant l'école, nous avons dû adapter, régulièrement, les protocoles pour sécuriser autant les personnels que les enfants. Je tiens à remercier les agents municipaux qui ont toujours répondu présents.

J'ai également une pensée pour les associations cambonnaises qui représentent la vie locale, participent au dynamisme de Cambon et créent du lien social. Malgré les désagréments que nous subissons, il est important qu'un maximum de bénévoles se mobilise pour les faire vivre.

Le marché gourmand de cet été a démontré à quel point nous avons besoin de convivialité et apprécions de nous retrouver pour des moments festifs.

Si la situation sanitaire, nous a contraint d'annuler les vœux pour cette nouvelle année 2022, nous continuons de travailler sur les projets communaux.

À ce titre, en complément des travaux de voirie réalisés à l'entrée de Cambon, un aménagement paysager va venir apporter une touche de verdure à cette réalisation. De plus, les réunions préparatoires à la construction du nouveau centre de loisirs ont démarré.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite la plus belle année 2022 sur notre commune. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que notre commune reste le foyer chaleureux que vous connaissez.

Nous sommes persuadés que votre volonté associée à la nôtre, nous permettra de poursuivre notre route ensemble vers des avenir heureux.

Bonne année à tous !

DANS CE NUMÉRO :

Conseils municipaux
- 3 - 4 - 5 -

Environnement
- 6 - 7 -

Hommage
- 7 -

Portrait
- 8 -

École
- 9 -

Liste minoritaire
- 9 -

La vie à Cambon
- 10 -

Philippe Granier

Séance du 20 octobre 2021

Décisions du maire

Les dispositions de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal du 10 juillet 2020.

· Décision n° 15 : M. le Maire a accepté le devis de la société ElanCité pour la fourniture d'un journal électronique d'information « Evocity » qui sera installé au centre du village pour un montant de 4 924 € TTC.

· Décision n° 16 : Monsieur le Maire a accepté le devis de la société Infaco pour l'achat d'un sèche-herbe électrique destiné aux services techniques pour un montant de 1 710 € TTC.

« École et cinéma »

Le conseil municipal autorise M Le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'association « MEDIA TARN » représentée par son président M. P Lamouroux.

Dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, le Département du Tarn, la Direction régionale de l'action culturelle Occitanie et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale ont chargé, par convention triennale, la structure culturelle Média-Tarn de la coordination générale de l'action « Plan Ciné-Tarn » déclinée en différentes opérations dont celle dite « École et Cinéma ».

La présente convention définit l'engagement de la commune à participer aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération

« École et Cinéma » mise en œuvre au profit des élèves de l'école. La commune prendra en charge le coût de la prestation s'élevant à 1,50 € par

élève/an. Ce concept propose 4 projections par an pour les 129 enfants inscrits à ce programme éducatif. Cette contribution financière sera annuelle. Il conviendra de l'inscrire au BP 2022.

Partenariat FONLABOUR

Dans le cadre de l'aménagement paysager de la parcelle située le long du ruisseau de Planquetorte, il convient de signer une convention définissant la collaboration entre la commune et l'Établissement public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole du Tarn (FONLABOUR). Madame Lutier, enseignante en BTSA au LEGTPA Fonlabour, a été sollicitée par la commune pour réaliser une étude paysagère concernant cette parcelle. Cette étude constituera le projet des élèves du BTSA qui réaliseront une présentation orale de leur projet d'aménagement.

En contrepartie, la commune s'engage à verser, à l'issue de l'étude paysagère et sa présentation orale, la somme de 1 000 € pour soutenir des projets pédagogiques de la classe de BTSA aménagements paysagers.

Matériel communal

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la désaffectation de certains biens mobiliers. Une liste de matériels à reformer a été dressée :

- une camionnette CITROEN Berlingo immatriculé 362 TB 81 ;
- un vieil échafaudage qui n'est plus aux normes.

Ces matériels qui ne sont plus nécessaires aux agents pourront ainsi être vendus.

Après discussion, les membres du conseil acceptent la désaffectation de cette liste de matériel communal et autorisent monsieur le maire à procéder à leur cession.

Séance du 16 décembre 2021

Décisions du maire

- Décision n° 17 : M. Le Maire a attribué le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un centre de loisirs à Cambon à la SAEM Thémelia situé 1, av du Général Hoche 81011 Albi, pour un montant de :

- Tranche ferme : 9 772.50 € HT, soit 11 727 € TTC
- Tranche optionnelle n° 1 : 7 866.00 € HT, soit 9 439.20 € TTC
- Tranche optionnelle n° 2 : 15 400 € HT, soit 18 480 € TTC
- Tranche optionnelle n° 3 : 1 961.50 € HT, soit 38 353.80 € TTC

- Décision n° 18 : M. Le Maire a accepté le devis de la société Massol Espaces Verts pour la végétalisation du massif de la croix et de la plate-bande située à l'entrée de Cambon et récemment aménagé pour un montant de 3 420 € TTC.

- Décision n° 19 : M. Le Maire a accepté le devis de la société 123 Informatique pour l'achat de matériel informatique dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires pour un montant de 12 431,62 € TTC.

- Décision n° 20 : M. Le Maire a accepté le devis de la société 123 Informatique pour l'achat de deux projecteurs courte focale pour les classes de maternelle pour un montant de 1 771,20 € TTC.

Investissement de l'exercice 2022

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit que: « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale

est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le vote du budget primitif 2022 devrait intervenir début avril 2022. Aussi, le conseil municipal autorise M. Le maire dès le 1er janvier 2022 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2021 du budget communal hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » est de 1 187 043,22 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article selon le tableau ci-dessous.

Budget primitif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales, vu la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2021 adoptant le BP 2021 du budget communal et après délibération, le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget primitif 2021 tel que présentée ci-dessous : Il convient d'inscrire des recettes liées aux cessions (+1 700€). Ces recettes permettront de financer de nouvelles acquisitions (+ 1 700 €).

Marché cantine

Le marché public de fourniture de repas pour la cantine a été relancé pour un total, en période scolaire, de 10 000 repas maternelle et 12 000 repas primaire ; hors période scolaire, 2 000 repas primaire et 380 repas adultes. Le règlement de consultation est basé sur une notation de 45 points du critère prix des prestations et 55 points la valeur technique de l'offre :

- Critère prix (45 %) : Le prix des prestations est jugé au vu des prix unitaires indiqués par le candidat.

Prix du repas pour un élève de maternelle ou de primaire : $N = 20 \times (P_{min} / P)$

Prix du repas pour adultes : $N = 5 \times (P_{min} / P)$

- Critère valeur technique (55 %) :
 - Moyens humains et logistiques affectés aux prestations (10 points)
 - Hygiène et sécurité alimentaire (5 points)

Qualité des menus (35 points)

- Développement durable (5 points).

Deux candidats ont postulé : ANSAMBLE et CRM.

Le 10 décembre à 14h00, les élus S. Laurens, C. Cocquart, K. Bizouard, J.P. Pradel et P. Granier, ainsi que les agents N. Gayraud et C. Blacquières ont testé à la cantine les échantillons d'un repas type fournis par les candidats.

Lors de la consultation, il a été demandé aux prestataires de chiffrer une variante où tous les repas sont bio. Aucune entreprise n'a été en mesure de fournir une offre.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le nouveau marché cantine pour une période de 12 mois à compter du 2 janvier 2022, renouvelable par période de 12 mois, sur la proposition de base sans que la durée totale du marché, reconductions comprises, ne dépasse 24 mois à l'entreprise CRM.

TABEAU D'INVESTISSEMENTS 2022

Chapitre/ Opération		Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
21	Immobilisations corporelles	401 043,22 €	100 260,81 €
252017423	Mise aux normes rénovation salle polyvalente	6 000,00 €	1 500,00 €
252020424	CLAE	780 000,00 €	195 000,00 €
TOTAL		1 187 043,22 €	296 760,81 €

DÉLIBÉRATIONS MARCHÉ CANTINE

Candidats	Note prix	Note technique	Note /100	Classement
ANSAMBLE	44,93	45,63	90,56	2
CRM	44,74	48,50	93,24	1

Village des enfants

La Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le Contrat Enfance jeunesse (CEJ) à compter du 1er janvier 2021. Une des principales conséquences est que le montant attribué à la commune dans le cadre du CEJ est désormais versé directement aux associations par la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de reconduire la convention entre la commune et Le Village des enfants qui définit les conditions dans lesquelles la Commune apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre à son initiative, conformément à ses statuts en ajustant le montant de la subvention.

Familles rurales

La Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le Contrat Enfance jeunesse (CEJ) à compter du 1er janvier 2021. Une des principales conséquences est que le montant attribué à la commune dans le cadre du CEJ est désormais versé directement aux associations par la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de reconduire la convention entre la commune et l'association Famille rurale (crèche Pirouette Galipette) qui définit les conditions dans lesquelles la Commune apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre à son initiative, conformément à ses statuts en ajustant le montant de la subvention.

Admission en non valeur

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recettes pour lesquels malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, le service de gestion comptable d'Albi n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers.

Ce sont des prestations relatives à des factures de restauration scolaire non recouvrées pour l'année 2020. Vu l'état des présentations et admissions en non-valeur arrêté par le comptable public en date du 16 novembre 2021, n°5127620133 d'un montant de 8,53 € des créances irrécouvrables du budget général de la commune de Cambon pour l'exercice 2020, le conseil municipal après avoir délibéré adopte l'admission en non-valeur des différents titres de recettes pour l'exercice 2020, figurant dans l'état présenté par le comptable public, les crédits sont prévus sur le budget principal de la commune.

Centre de gestion du Tarn

Le Centre de gestion du Tarn assure pour le compte des collectivités des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Au-delà des missions obligatoires, le Centre de gestion du Tarn se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites facultatives, afin de compléter son action et d'offrir un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines. Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- conseil en organisation
- conseil en mobilité professionnelle
- conseil et assistance au pré-contentieux et au contentieux en matière de Ressources Humaines
- aide à l'archivage
- aide au recrutement
- intérim territorial
- psychologie au travail
- prévention de risques professionnels
- étude des droits à allocation chômage

La mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Le maire propose aux membres du conseil municipal de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion du Tarn.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer à la convention cadre aux missions facultatives du Centre de gestion du Tarn jointe en annexe.
- Et d'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.).

Association "Danzo Cambon"

L'association de danse « Danzo Cambon » qui donnait des cours de danse pour les enfants a fait part à la commune, que l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2021 a prononcé sa dissolution.

Lors du conseil municipal en date du 10 avril 2021, il a été décidé d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2021 d'un montant de 730 €.

Au vu de la dissolution de l'association, cette dernière a proposé de restituer cette somme à la commune. Le conseil municipal accepte, la restitution de la subvention de fonctionnement d'un montant de 730 € versée en 2021.



**Prochain conseil
municipal :
21 février 2022**

Pour l'utilisateur, le geste de tri est simplifié. De quoi vous encourager à trier encore plus !

À partir du 3 janvier tous les foyers individuels de l'Agglo sont équipés d'un bac de collecte pour le tri sélectif. Il y aura donc chez l'habitant un conteneur pour les ordures ménagères et un conteneur de tri de couleur jaune.

Tous les emballages (emballages métalliques, briques alimentaires, emballages en cartons, bouteilles, bidons et flacons en plastique) et tous les papiers se mettent ensemble en mélange dans le bac jaune. Les emballages doivent être bien vidés, sans être lavés, pas imbriqués et déposés **en vrac sans sac**.

Les bacs jaunes, de 240 L pour une famille de 2 à 4 personnes, sont collectés une fois tous les 15 jours. (Voir le calendrier pour Cambon ci-dessous).

Les collectes non effectuées les jours fériés, seront désormais toutes rattrapées le samedi suivant le jour férié, pour vos bacs tout-venant comme pour vos bacs jaunes.

Les communes sont progressivement équipées de points d'apport volontaire (PAV) spécifiques aux gros cartons. Pour rappel, ces derniers ne peuvent pas être déposés à côté de votre bac jaune, ils ne seront pas ramassés ! Il faut les présenter dans un contenant.

À Cambon ce container spécifique aux gros cartons se trouve au stade



Janvier							Février							Mars							Avril							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
					1	2		1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6				1	2	3		
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	
24	25	26	27	28	29	30	28							28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		
31																												
Mai							Juin							Juillet							Août							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
						1				1	2	3	4	5				1	2	3		1	2	3	4	5	6	7
							6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	
2	3	4	5	6	7	8	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	
9	10	11	12	13	14	15	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	
16	17	18	19	20	21	22	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30	31					
23	24	25	26	27	28	29																						
30	31																											
Septembre							Octobre							Novembre							Décembre							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
						1							1		1	2	3	4	5	6				1	2	3	4	
							3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	
							10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	
5	6	7	8	9	10	11	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	
12	13	14	15	16	17	18	24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31		
19	20	21	22	23	24	25	31																					
26	27	28	29	30																								

JOURS FÉRIÉS
pas de collecte



Où que l'on soit, quoi que l'on ait à trier, il suffit de télécharger l'application pour connaître la consigne de tri pour plus de 5 000 produits et objets. Téléchargez-la !

www.consignesdetri.fr/

> ENVIRONNEMENT

L'eau est un bien précieux

Notre syndicat du Dadou qui gère l'eau que nous buvons possède 2 sources différentes : le lac de Razisse et le Lac de la Bancalié. Cambon est desservi par l'eau de Razisse qui est traitée depuis 2 ans dans une usine ultra moderne à Teillet.

SIAH
du Dadou



L'ancienne station qui était au pied du barrage est en cours de démolition. Une partie des abonnés du syndicat du Dadou est toujours alimentée par l'ancienne station de la Bancalié qui va être arrêtée prochainement. Pour cela, le syndicat du Dadou a dû relier ses abonnés à la station de Teillet en posant de nouvelles canalisations. En quelques années de gros travaux structurants ont été faits: réhaussement du barrage de Razisse, construction de la nouvelle station de Teillet et la liaison pour arrêter la station de la Bancalié.

Nous devons maintenant nous projeter sur l'avenir en sécurisant l'approvisionnement en eau en cas de pollution du Lac de Razisse ou pour permettre de le vider. Pour cela un projet, suivi financièrement par l'agence de l'eau, va relier la station de Teillet au lac de la Bancalié, et permettre de remplir le lac de la Bancalié qui a parfois du mal à se remplir depuis Razisse en été. Les travaux vont début en 2022.

L'autre projet d'avenir est le renouvellement des 2 000 km du réseau sur les 50 ans qui viennent. Notre réseau est souvent ancien, certaines canalisations ont plus de 70 ans. Cette opération est nécessaire mais également très coûteuse.

L'eau du barrage est aussi utilisée pour produire du courant électrique avec 2 turbines sous le barrage... ceci permet de produire de l'énergie verte et de réduire notre facture d'eau (près de 300 000 € / an). Afin de continuer dans cette voie vertueuse, une nouvelle turbine va être installée en 2022 pour turbiner l'eau rejetée dans le Dadou au niveau du barrage. Cet investissement amorti en moins de 3 ans génèrera un revenu de plus de 100 000 €/an supplémentaire.

Afin de permettre ces travaux de sécurisation et modernisation du réseau, le syndicat du Dadou a décidé d'augmenter le prix de l'eau, après une pause de 3 ans, de 0,06 €/L. Cette augmentation s'ajoute à la hausse contractuelle (énergie...) de Véolia de 0,04 €/L.

Pour une consommation moyenne de 120 m3, la facture passera de 336 € à 352 €.

L'eau est un bien précieux, et nous devons préparer et consolider l'avenir de notre approvisionnement.

> HOMMAGE

Décès d'un ancien maire de Cambon, Augustin Trémolières

Augustin Trémolières, maire de Cambon de 1959 à 1977, nous a quittés le mercredi 19 janvier 2022.

Né en 1929, il commença sa carrière en tant qu'enseignant en Côte d'Ivoire pendant quatre ans, où il a créé plusieurs écoles en brousse entre 1951 et 1955 ; de retour en France, il intègre la société Groupama.

En 1957, il épousa Yvonne Moreau et ils auront quatre enfants. Animé d'une vraie conviction religieuse, l'intérêt public et l'humain seront ses guides de vie. Ses enfants lui connurent une très grande disponibilité pendant ses trois mandats de maire, et disent que sa vraie fierté a été d'avoir toujours essayé d'être proche et à l'écoute de ses administrés.

L'ensemble des membres du conseil municipal présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Monsieur Trémolières.



Rencontre avec Alain Campo, agent territorial de la commune

Bonjour Alain, tout d'abord, pouvez-vous vous présenter en quelques mots, pour les Cambonnais qui ne vous connaissent pas encore ?

Bonjour, J'ai 53 ans, j'habite à Cambon avec mon épouse Corinne et nous avons deux enfants qui sont grands maintenant. Je travaille pour la commune de Cambon depuis 10 ans, d'abord en tant que remplaçant pendant quelques mois, puis en tant que titulaire. Auparavant j'ai travaillé 25 ans dans une entreprise de répartition pharmaceutique et suite à une restructuration, j'ai été licencié. Je me suis donc reconverti pour devenir agent technique territorial. J'ai maintenant les permis B, C1 et BE (des véhicules à poids moyennement lourds avec attelage) ainsi que le CACES® R482, qui permet de conduire en sécurité des engins de chantier.

Quelles sont vos missions au sein de l'équipe des agents techniques de Cambon ?

Ma mission principale est l'entretien des espaces verts de la commune au centre bourg comme dans les lotissements. Mais la plus part du temps, je réalise des missions polyvalentes, car nous travaillons en équipe et nous avons besoin d'être souvent au moins à deux pour réaliser les travaux. Je dois dire aussi que mes missions ont évolué depuis mon arrivée parce que l'équipe a changé et parce que certains travaux ne se font plus de la même façon. Par exemple, le désherbage prend aujourd'hui plus de temps car nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires. En bref, nos missions sont variées et si vous ne nous voyez pas, malgré nos tenues pourtant « bien visibles », c'est que nous sommes occupés à des tâches à l'intérieur des bâtiments, comme la plomberie, l'électricité, les peintures, l'amélioration des locaux commerciaux ou de l'habitat. Nous essayons de répondre au mieux aux urgences comme aux besoins de tous les quartiers.

Est-ce une contrainte pour vous d'habiter sur votre lieu de travail ? Êtes-vous beaucoup sollicité par les Cambonnais ?

Sollicité par les habitants, non. Je dirais plutôt que leurs demandes ou remarques sont souvent bien fondées et me permettent d'avoir avec eux des échanges constructifs et souvent bénéfiques pour l'entretien de la commune. Je pense par exemple à la voirie, les installations sportives, le petit patrimoine bâti etc.. Et puis je trouve que c'est un privilège de travailler pour ma commune de pouvoir côtoyer et être accessible aux habitants qui sont des voisins, des amis, des commerçants. Mon contact avec les Cambonnais est du coup plus direct.



C'est donc un métier qui demande d'avoir du contact ?

Oui, et pas seulement avec les habitants. J'apprécie aussi les contacts et les liens que j'ai pu établir avec les fournisseurs, ça permet souvent de trouver des solutions plus rapides à des problèmes rencontrés dans nos missions. Les relations avec le personnel de la C2A sont également sympathiques et enrichissantes. Il nous apporte un réel soutien technique pour la voirie, l'assainissement, l'éclairage public etc.. J'en profite pour remercier nos élus, pour leur écoute et l'attention particulière qu'ils portent à nous équiper de matériels récents et performants. Je n'oublie pas non plus mes collègues de l'équipe technique ou de l'équipe attachée à l'école, les secrétaires de la mairie, le personnel du CLAE ou de la crèche que je rencontre quotidiennement. Et surtout actuellement, avec les conditions difficiles que nous vivons, ces moments de complicités sont des moments que j'apprécie et qui me font du bien.

Ce métier vous plaît-il ? Le conseillerez vous à des jeunes ?

Oui tout à fait, c'est un métier polyvalent, on peut créer, réparer, agrémenter ou établir des contacts et des liens avec de nombreuses personnes. Même si notre métier « les municipaux » est souvent caricaturé, c'est une profession vraiment plaisante. Après une formation scolaire plus ou moins longue, ou directement en apprentissage sur le terrain au sein d'une équipe, ce métier ouvre des voies diversifiées. Pour ma part, j'ai eu la chance d'être formé par mes anciens collègues et je tiens à les remercier ici. Car ils m'ont transmis leurs savoirs faire, leurs compétences et leurs connaissances du terrain que j'utilise encore tous les jours avec la nouvelle équipe. Oui, je recommande ce métier aux jeunes qui pourront certainement s'y épanouir.

Les capteurs de CO2

La rentrée scolaire lundi 3 janvier 2022 a été marquée par la mise en place d'un nouveau protocole.

Les principales mesures de la rentrée 2022 sont : la multiplication des tests pour les élèves cas contact, une forte incitation à la vaccination des 5-11 ans, et un appel aux maires à doter leurs écoles en capteurs de CO2.

Mais à quoi servent ces capteurs ?

La transmission par voie aérienne du virus SARS-CoV-2 fait partie des modes principaux de propagation de la Covid-19 dans les espaces clos. Les microgouttelettes émises par une personne infectée, restent longtemps en suspension dans l'air sous forme d'aérosols. Une bonne aération permet d'éliminer ces aérosols en remplaçant l'air vicié par de l'air neuf. La mesure du taux de CO2 dans une pièce permet de déterminer si l'aération est suffisante et s'il faut ouvrir la fenêtre.

Le dioxyde de carbone (CO2) est produit par la respiration humaine et la quantité de CO2 dans l'air indique la qualité de l'aération.

L'école de Cambon a été équipée de 3 détecteurs CO2 placés dans les lieux aux plus fortes concentrations de personnes. La municipalité avait anticipé cette mesure et les capteurs ont été installés depuis quelques mois. Les mesures montrent que le taux de CO2 correspond à une bonne qualité de l'air, les seuils ne sont pas dépassés. En effet, l'école est récente et équipée d'une ventilation double flux. De plus le personnel et l'équipe enseignante aère régulièrement les locaux. Les capteurs CO2 confirment donc le bon fonctionnement du protocole sanitaire préconisé et de la ventilation.

Le père Noël à l'école



Grâce à l'action de l'association des parents d'élèves de l'école, le père Noël a rendu visite aux petits écoliers cambonnais avant les vacances. Des livres ainsi que quelques douceurs ont été distribués aux enfants.

> LISTE MINORITAIRE

Le mot de la liste "Ensemble pour Cambon"

Chers Cambonnais,

Une année s'est achevée, au cours de laquelle nous avons été nombreux à souffrir de cette crise sanitaire qui n'en finit plus de s'éterniser...

Une année nouvelle est toujours l'occasion, après avoir fait le point, de réfléchir à notre action.

Nous participons aux différentes séances du conseil de manière active, mais nous ne découvrons les projets qu'en séance et sans le recul nécessaire. Notre souhait, en cette nouvelle année, est donc d'être mieux informés en amont, des différents dossiers, afin de pouvoir utilement apporter notre contribution ?

Il faut savoir aussi que le centre de décision sur de nombreux sujets s'est déplacé, de Cambon vers la C2A, et c'est bien là que l'avenir de notre village se décide : l'aménagement du territoire, le développement économique, l'urbanisme avec son PLUi, les déchets, les transports, l'eau potable, l'assainissement, la voirie ... et nous aimerions que les délégués de Cambon auprès de la C2A présentent leurs retours devant le CM ?

Nous devenons progressivement un quartier d'Albi, comme un autre. Et ce n'est pas faire preuve de nostalgie que de le constater. Certains d'entre vous le regrettent, car ils craignent la perte d'identité de notre collectivité. La majorité relativise cette situation car nous avons la chance de trouver à Cambon une vie associative, commerciale, de nombreux services, et en plus la tranquillité.

C'est ce qui fait que de nombreuses personnes désirent s'installer dans notre commune : il fait donc bon y vivre, et nous restons positifs sur notre avenir !

En ce début d'année 2022, riche de promesses et d'espérances, nous vous adressons à tous, nos MEILLEURS VŒUX de SANTÉ et de RÉUSSITE pour mener à bien non seulement tous vos projets personnels mais aussi l'ensemble de vos projets professionnels.

Nous sommes présents pour écouter vos propositions sur les sujets qui vous intéressent et qui peuvent enrichir la vie dans vos quartiers et le village.

Continuez à nous écrire sur notre BAL : epcambon@laposte.net

> LA VIE À CAMBON

La cérémonie du 11 novembre à Cambon



La municipalité de Cambon a célébré la journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix, le jeudi 11 novembre à 17h devant le monument aux morts. Des Cambonnais de toutes les générations

se sont retrouvés autour du délégué aux armées de la commune (M. Albert), du Maire (M. Granier), de la conseillère départementale (Mme Malroux), le responsable de la fédération des anciens combattants (M. Sayssac) et les portes drapeaux, pour honorer les combattants de tous les conflits et rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. Des hommages spécifiques ont été rendus à la mémoire des soldats morts pour la France en 2021 ainsi qu'à la mémoire d'Hubert Germain, dernier compagnon de la Libération.

Le Noël de nos aînés



Comme chaque année, le CCAS de la commune avait organisé une après-midi festive avec spectacle et gouter à l'attention de nos aînés.

Cette manifestation devait avoir lieu le 18 décembre 2021, mais les conditions sanitaires et les restrictions imposées par la préfecture n'ont pas permis de la réaliser. Alors même si on ne peut pas se réunir, se serrer la main ou s'embrasser, il nous a semblé nécessaire d'apporter un témoignage de soutien à nos aînés.

Les membres du CCAS se sont mobilisés pour porter à domicile, en respectant les mesures barrières, un petit cadeau gourmand à tous les Cambonnais de plus de 75 ans. Malgré plusieurs passages, tous les paquets n'ont pas pu être remis à leur destinataire. Aussi si vous êtes cambonnais de plus de 75 ans et que vous n'avez pas reçu votre cadeau, vous pouvez venir le retirer à la Mairie

La mairie

La façade de la Mairie a fait peau neuve. Les agents techniques municipaux ont nettoyé et repeint la façade et une nouvelle enseigne a été installée. L'entrée de la Mairie est ainsi plus identifiable et plus agréable.



Recensement



Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans).

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit. La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile. Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants : Carte nationale d'identité ou passeport valide, Livret de famille à jour et Justificatif de domicile.

À savoir : si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même. Votre recensement fait, la mairie vous remet votre attestation de recensement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC). La JDC est une journée d'information sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen. Vous devez y participer avant d'avoir 18 ans (ou avant 25 ans dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez.

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00

Email : sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr

Site internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de publication : Philippe Granier

Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Janvier 2022 - Tirage : 900 exemplaires